

GIRON DES MUSIQUES BROYARDES

CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION MUSICALE DU GIRON DES MUSIQUES BROYARDES

1. Généralités

- La Commission musicale apporte son soutien au CMB pour les questions musicales
- Elle met sur pied les cours nécessaires en tenant compte de la demande des sociétés
- En collaboration avec le CMB elle travaille à améliorer la coordination entre les différents cours existants au niveau des sociétés, conservatoires et autres écoles de musique de la région

2. Fête

- Elle donne son aval sur le choix des salles de concours et d'échauffement
- Elle choisit les membres du Jury en collaboration avec la Société organisatrice

3. Concours des solistes et petits ensembles

- Elle collabore à l'organisation du concours des solistes et petits ensembles et veille à son bon déroulement
- Elle choisit les membres du Jury en collaboration avec la Société organisatrice
- Elle choisit le /la pianiste en collaboration avec la Société organisatrice
- Elle transmet aux Sociétés cantonales respectives les résultats des concours

4. Concours de marche

- Elle donne son aval sur son déroulement et sur le parcours

5. Cérémonie de clôture

- Elle collabore à la planification de la cérémonie de clôture
- Elle donne son aval sur le choix des morceaux d'ensemble.

Adopté par l'assemblée du 28 février 2001

Le Président : Maurice Terrin



La Secrétaire : Monique Corminboeuf

